



NOUVEAU MÉMOIRE *SUR* L'ÉTAT ACTUEL DES FINANCES DE LA FRANCE.

Suite du Mémoire de M. de la FAYETTE.

M.

Nous attendons, tous les jours, les mémoires & les proteſtations de l'aſſemblée de Notables ſur les deux premieres ſections du travail qui lui a été propoſé. Ils ſeront imprimés par ordre du Roi. Les états de la ſituation des finances ont

été communiqués aux Préſidents des comités, avec défenſe d'en laiſſer prendre des copies ou des réſultats, & avec ordre de garder le plus profond ſecret. Il paroît que le *déficit* eſt plus conſidérable que ne l'avoit annoncé M. *de Calonne*. Quelles reſſources prendra-t-on ? C'eſt ce qui occupe les comités. Ils ont tous adreſſé au Roi des remercîments ſur les aſſurances qu'il a données, le 23 Avril, à la nation. Ces aſſurances n'ont pas donné de la valeur aux effets publics. Le retour ſeul de M. *Necker* peut rendre de l'activité à la circulation & de l'énergie au crédit. Toute la France le demande, & ſi le Roi promettoit de le rappeller à condition que la nation, par une ſubvention volontaire, rétabliroit la balance, il n'eſt pas douteux que ce *déficit* ſi embarraſſant diſparoîtroit. Mais il y a trop de perſonnages intéreſſés à ſon éloignement pour eſpérer ſon retour.

Il faut joindre le morceau ſuivant à celui que je vous ai communiqué, Monſieur, dans ma lettre du 30 Mars. Ils peuvent jeter beaucoup de jour ſur notre ſituation, que des intérêts ou des préventions oppoſées défigurent également. Ces pieces ſont au nombre de celles dont

on dérobe ſoigneuſement la connoiſſance au public.

AUX NOTABLES.

LE réſultat de la ſéance du 23 Avril peut ſe réduire à deux points : le premier eſt la ſatisfaction que le Roi a témoignée du zele & des lumieres de l'aſſemblée, ſentiment qui immortaliſe Sa Majeſté, en honorant, en encourageant les membres de cette aſſemblée ; le ſecond, ce ſont les remedes préſents & futurs propoſés pour ſauver l'Etat du danger où il ſe trouve au-dehors & au-dedans. Les remedes éloignés ſont l'établiſſement des adminiſtrations provinciales, une répartition plus utile de l'impôt & de la levée du ſel, enfin de nouveaux moyens d'économie. Les remedes actuels ſont l'annonce d'économies arrêtées pour quinze millions & plus ; la création de l'impôt du timbre, ou, pour mieux dire, ſon extenſion ; un emprunt ſur un nouveau plan de rembourſements fixes de la dette publique, & la vérification des dépenſes de la précédente adminiſtration.

On ne peut apprécier la valeur de ces reſſources qu'en établiſſant deux points de fait ; l'un, qu'il exiſte un vuide im-

menſe, ou *déficit* annuel de cent dix millions; l'autre, que la déprédation qui l'a occaſionné eſt ſi notoire à préſent, que le crédit & la confiance ne peuvent ſe rétablir que par la preuve acquiſe du bon ordre & du bon emploi des finances; ainſi le ſuccès des remedes à venir eſt fondé ſur la ſageſſe & la réalité des reſſources préſentes : c'eſt la conduite qu'on tient, ou qu'on va tenir qui ſera le gage de ce qui reſte à faire. Or, une économie actuelle de quinze millions, un impôt du timbre, un emprunt de cent dix millions, en attendant les reſſources réſervées aux aſſemblées provinciales, que produiront-ils pour combler le *déficit* annuel connu de cent dix millions?

Si l'adminiſtration du moment n'a pu fournir au mieux intentionné des Rois que de pareilles reſſources, quel jugement porter de ſes lumieres & de ſon zele? quelle confiance donner à ſes procédés? Elle n'offre que quarante-cinq millions de moyens pour couvrir un excédant de cent dix, & ces quarante-cinq millions ſeront encore diminués, & le *déficit* accru de tout l'intérêt de l'emprunt qu'elle va propoſer, tandis qu'elle ſe perſuade en même temps qu'au ſein du diſcrédit qui

existe, cet emprunt fera ouvrir toutes les bourses.

Cette ressource est forcée & ne sera que momentanée; mais avant que les administrations soient en activité, & plus encore avant qu'elles aient perfectionné leur régime, il s'écoulera bien des années; le *déficit* s'accroîtra donc, il faudra donc avoir recours sans cesse à des expédients ruineux, & les plus belles promesses de l'espérance se changeront nécessairement & sans retour en impossibilité de rétablir l'ordre, & en ruine totale.

Quelle peut donc être la ressource qui puisse suffire à tout & dans ce moment? car nous en sommes venus au point de ne pouvoir en adopter d'autres à peine de destruction entiere. Cette ressource ne doit point tenir à l'esprit de systême, parce qu'il faut qu'elle soit invariable, solide, réelle & indépendante. Or, telle est la richesse de l'ordre & de l'économie d'où naît une confiance générale & durable, qui peut au besoin suppléer à tout, & de toute maniere.

Les promesses mises dans la bouche du Roi n'ont pas ce caractere. S. M. veut abolir jusqu'au nom de *gabelle*, pour éteindre le souvenir des vexations dont

elle a été la cause, des crimes judiciaires qu'elle a fait commettre, & on lui fait annoncer un impôt du timbre qui ne peut avoir de valeur que par les vexations, qui, dans le moment où l'on réclame contre les frais de justice, en aggraveroit le poids. On ne présente que la possibilité d'une économie de quinze millions dont les détails demeurent inconnus ou sont particuliers à la maison du Roi, & l'administrateur dissimule, & par conséquent consacre tous les abus & toutes les causes de déprédation & de dépenses ruineuses qui n'existent véritablement que dans le régime des finances dont il s'est chargé; en sorte que faisant illusion au vœu public, il en détourne l'objet, fait faire les plus touchants sacrifices au Roi, pour lequel la nation sacrifieroit tout, & néglige par ignorance ou par systême les vraies causes de ruine en finances, les nombreuses & inutiles dépenses dont la suppression peut seule ramener l'ordre & rappeller la confiance.... En effet, d'où vient le *déficit*? Du désordre & de la déprédation. Pourquoi ce désordre? Parce que n'y ayant aucune regle dans l'emploi des fonds, ni aucun frein imposant contre les dépenses désor-

données, la dette & la ruine en sont la suite inévitable.

Le premier, le vrai moyen d'ordre seroit donc d'établir une regle, d'adopter un plan : peut-on faire croire que c'est une chose faite, parce qu'on a chassé le déprédateur en chef, tandis qu'on laisse en exercice tous les secondaires, & en activité toutes leurs habitudes. On est déprédateur de deux manieres ; l'une par soi-même, l'autre en laissant agir tout ce qui nous entoure. Qu'on juge à présent si dans la situation actuelle la déprédation est détruite, si la confiance peut renaître. Il y a plus ; quand tous les déprédateurs seroient anéantis, la base de la confiance ne seroit pas encore établie après les cruelles épreuves qu'on vient de faire. Le plus instruit, le plus honnête des administrateurs peut être trompé, sa durée peut être éphemere. Il faut dans un Etat comme la France une base inaltérable ; elle ne peut être qu'un Conseil perpétuel : ce Conseil à qui *Henri IV*, *Sully*, *Louis* & *Colbert* dûrent tant de bénédictions, de trésors & de gloire.

Qu'on se laisse aller au moins un instant à cette idée simple pour s'en former un tableau de jouissance. Imaginons

que *Louis XVI*, dont les intentions pures & la bonté touchante ont fait verser des larmes à la nation qu'il consulte, revient au milieu de ses Notables, & qu'il leur dit : « Messieurs, si l'expérience du passé ne nous avoit éclairés, je serois pour la postérité un terrible exemple du malheur d'être Roi : vous m'avez ouvert les yeux sur l'abyme qu'avoit creusé l'administrateur que je livre à votre examen & à votre justice : puisque la sagesse de vos conseils m'a éclairé sur le danger, la perpétuité de ces mêmes conseils peut seule m'en garantir. *Henri IV*, dont le nom vous est encore si cher, trouva dans une position absolument semblable à la mienne, la gloire de son regne & le bonheur des François, dans l'établissement d'un Conseil de finance, qui étoit l'image permanente de l'assemblée de la nation, & qui, en rassurant la confiance publique, étoit le garant de ses effets salutaires. Par cet établissement, il n'y eut pas de plan d'ordre qui ne devînt immuable, point d'abus qui pût subsister, point de ministre qui pût prévariquer, point de ressources qui ne fussent praticables. Je viens vous annoncer le rétablissement de

cette heureuſe inſtitution, dont la ceſſation a cauſé tous les malheurs de l'Etat. C'eſt votre zele qui ſe perpétuera par ce rétabliſſement, & je jouirai toujours de vos conſeils dans l'aſſiſtance de vos ſemblables. En retournant à vos fonctions vous ne ceſſerez de correſpondre avec moi, puiſque l'établiſſement des aſſemblées provinciales formant une relation étroite & continuelle avec mon Conſeil des finances, conformément à l'article II de l'édit de 1582, vous me donnerez toujours de nouvelles preuves de votre zele & de votre attachement, dont le premier fruit aura été le ſalut de mon Etat & la gloire de mon regne. „

Sans doute le premier apperçu d'un grand plan d'ordre & d'une relation de conſeil exalteroit tous les cœurs; voyons ce qu'il en réſulteroit : le premier objet, après cette mémorable ſéance, ſeroit le choix & le régime de ce Conſeil, dont tous les réglements ſont faits. Le contrôleur-général en ſeroit l'organe & le rapporteur; les premieres opérations ſeroient de ſavoir de lui l'Etat des dépenſes ordinaires & accidentelles pour les réduire à une juſte proportion. Alors le contrôleur-général qui n'auroit beſoin

d'autres qualités que l'honnêteté, ne cacheroit point que la crise où nous sommes prend sa source dans l'excès des déprédations qui, en cessant, feroit cesser une dépense excessive; que la confiance étant établie sur l'opinion, ce ne seroit qu'en exerçant une justice sévere contre les déprédateurs qu'on pourroit la rétablir. Après ces préliminaires & sans chercher à créer de nouveaux impôts, on s'occuperoit à éclairer les différentes branches de la comptabilité.

	millions.
1°. On examineroit l'entreprise des fourrages, d'où il pourroit résulter une restitution de	25
2°. Sur les messageries, environ. . . .	6
3°. On supprimeroit l'usage ruineux des banquiers, faiseurs de fonds & d'avances, & on épargneroit.	12
4°. On examineroit les bonnes & mauvaises rentes suivant l'édit de 1604, & on pourroit en éteindre d'abusives pour. . . .	10
5°. On réduiroit les pensions, gratifications, croupes, &c. & on gagneroit par an. . . .	10
6°. On examineroit les comptabilités arriérées, & on feroit rentrer peut-être sur le champ	25
7°. On détruiroit les anticipations, on réduiroit les intérêts des anciennes, & on s'assureroit une économie de. . . . ,	10
8°. On réduiroit les vexations de la burocratie.	2

millions.

9°. Une perception exacte ſans rigueur de l'impôt du timbre, aſſureroit un revenu facile de 20

10°. La ſuſpenſion du mur qui environne Paris, épargneroit encore (*). . . . 11

On peut ajouter à ces articles la ſuppreſſion des receveurs-généraux, & de beaucoup de ſous-ordres pour. 6

La réduction des fermiers, régiſſeurs, adminiſtrateurs. 8

Une meilleure adminiſtration des domaines 6

d'où il réſulte un apperçu d'accroiſſement poſſible de revenu, ſans impôt ni ſubvention, de. 151

dont environ cent millions actuels, & le reſte en répétitions poſſibles & en reſtitutions, ſauf les inſolvabilités.

Quel contraſte ne préſenteroit pas un tel plan avec les petites reſſources du 23 Avril? quel accroiſſement prodigieux de confiance ne développeroit pas cette marche réguliere, ſolide & immuable? quel degré de conſidération, de reſpect même ne produiroit pas ce développement vis-à-vis de l'étranger qui nous regarde

(*) Ce mur a été arrêté ſur un devis de 3,500,000 livres; il en coûte déjà ſept; il en coûtera dix-huit. Il ne remédie à rien, mais il enrichit l'architecte & autres, &c.

déjà comme ſans reſſource? quel ſoulament pour la nation effrayée ? quelle gloire pour le chef, ſur-tout ſi l'exécution de ce nouveau régime étoit confiée à un homme que la nation appelle au timon de l'Etat, parce qu'elle croit à ſa probité autant qu'à ſes lumieres ? Ne ſeroit-ce pas avoir puiſé le remede dans le ſein du mal & s'être mis en état de juſtifier que le *déficit n'exiſtera plus de long-temps ?* Ce n'eſt pas l'eſprit de ſyſtême qui peut procurer les vraies reſſources, mais l'eſprit d'ordre qui n'eſt qu'un & qui enchaîne les cœurs, comme il regle les affaires.

Extrait d'une lettre de VERSAILLES.

M. l'archevêque de Toulouſe eſt entré au conſeil en qualité de Préſident des finances. Ce prélat s'eſt toujours occupé d'adminiſtration ; il a de la ſagacité, de la facilité pour le travail & bonnes vues. On doit ſe rappeller que les d'*Amboiſe*, les *Richelieu*, les *Mazarin*, les *Fleury*, ont, dans des circonſtances difficiles, rendu à la France & à ſon chef des ſervices ſignalés. Il faut attendre les mêmes avantages de l'adminiſtration de M. *de*

Brienne, qui doit être bientôt le ministre par excellence.

On travaille déjà à une économie de 50 à 60 millions, mais il faut bien d'autres moyens pour rétablir la balance. L'impôt territorial peut seul, en simplifiant les perceptions, en détruisant l'arbitraire, donner à l'Etat un produit de 400 millions; mais les intérêts personnels éloigneront toujours cette ressource que la justice & la nature même de l'impôt indiquent. Il n'y a que les assemblées provinciales qui puissent en démontrer la nécessité & l'établir équitablement.

Les moines sont alarmés. Ils regardent l'archevêque de Toulouse comme leur persécuteur, tandis qu'il n'a cherché qu'à rétablir l'ordre & la décence parmi eux. Les hommes sages esperent qu'il pourra un jour s'occuper de cette partie de l'administration, qu'il réunira cette foule de religieux épars dans des maisons sans régime, à un centre commun où la regle, la priere & les principes religieux seront observés à la rigueur, & où, en rapprochant toutes ces différentes congrégations qui sortent de la même tige, il rappellera les ordres monastiques à leurs premieres institutions. Les manses conven-

tuelles pourront ſervir à acquitter une portion des dettes que le clergé a contractées dans les beſoins urgents de l'Etat.

M. *de Calonne*, après avoir reçu un accueil aſſez déplaiſant à Verdun, s'eſt enfermé dans ſon château d'Hallonville, où il eſt ſans ceſſe occupé à écrire, ſans doute pour inſtruire ſes ſucceſſeurs de tout le mal qu'il a fait. C'eſt une confeſſion générale à laquelle il travaille. Il ne voit perſonne, & ſon frere l'abbé, chanoine & grand-vicaire de Cambrai, qui l'avoit ſuivi, l'a bientôt abandonné pour venir reprendre ſes habitudes aimables. On l'a vu même aux ſpectacles, ſans doute pour faire diverſion aux chagrins qu'il vient d'avoir. Voici un logogriphe qui paroît aſſez bien fait. Donnez-le à deviner à vos lecteurs.

Je fus un prodige d'audace,
D'adreſſe & de duplicité,
Riant de l'imbécillité
De ceux qui m'avoient mis en place.
Il faut que chacun ait ſon tour ;
Aujourd'hui je fais la grimace
Comme un plaideur mis hors de cour.
Dans les ſept pieds qui compoſent mon nom,
Se trouve un meuble élégant, à la mode,

Au vieillard ſur-tout fort commode,
Qui cent fois m'auroit dû faire changer de ton.
On rencontre de plus une horrible machine
Vomiſſant la flamme & la mort :
Si c'étoit contre moi, l'on béniroit le ſort ;
Tout bon François me le deſtine.
J'offre un engin pernicieux
Au craintif habitant de l'onde,
Et lorſque la raiſon a deſſillé les yeux,
Je croyois y tenir plus des trois quarts du monde ;
Cherchez & vous verrez paroître
Deux villes, un ambaſſadeur,
En amour un excellent maître,
Ce qu'à Cherbourg on éleve à grands frais.
Celui qui de la vigne eut les premiers bienfaits ;
Le cinquieme d'un luſtre, un ſeizieme de livre.
Et pour finir j'offre aux yeux du lecteur
La portion de moi, ſi digne de la corde ;
Mon cher Charlot, miſéricorde !
Que j'en ſois quitte pour la peur !